## Contrat assurance perte d'emploi

Par jacnelol
Bonjour Madame, Monsieur, L'assuance perte d'emploi de mon organisme de crédit refuse de prendre le relais concernant le paiement restant de mes mensualités suite à une nouvelle loi de 2008 obligeant les assurances à ne plus couvrir les ruptures de contrat conventionnelles. Seulement,dans mon contrat signé en 2011 cela n'a pas été précisé. Une solution est-elle possible?
Merci de bien vouloir me répondre.
Cordialement,
jacnelol
Par qingshuang

pardon , je ne peux pas t'aider mais tu peux consulter qqn spécialisé en droit [url=http://www.viveoeurope.com/]parapharmacie[/url]